



## Procédure de consultation

---

### Département fédéral des finances

#### **Arrêtés fédéraux concernant l'approbation des accords avec Singapour et Hong Kong sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers à partir de 2018/2019**

Le 13 octobre 2017, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (EAR) avec Singapour et Hong Kong à partir de 2018/2019. La mise en œuvre de l'EAR avec les places financières Singapour et Hong Kong requiert à l'heure actuelle un fondement juridique distinct sous forme d'accords bilatéraux spécifiques. Ces accords devront entrer en vigueur au même moment que l'EAR avec les prochains États partenaires en vertu de l'accord EAR, c'est-à-dire en 2018/2019. Sachant que la procédure d'approbation du Parlement ne sera pas entièrement achevée d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les accords avec Singapour et Hong Kong seront appliqués provisoirement à compter de cette date.

Date d'ouverture: 4 octobre 2017

Date limite: 27 janvier 2018

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: seulement disponible électroniquement, tél. 058 466 18 48, fax 058 463 08 33, [www.sif.admin.ch](http://www.sif.admin.ch)

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:  
[www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html)

24 octobre 2017

Chancellerie fédérale